



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-12-163-DGS

Nomenclature : 7.1.5

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉGIE « RÉSEAU DE CHALEUR COMMUNAL DE TARNOS

Votants : 33

Abstention : /

Votes exprimés: 33

Pour: 33

Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE, Mme OGER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. SAUBIETTE	procuration	à M. DOMET
Mme DARRAMBIDE	procuration	à Mme ORDUNA
Mme NOGARO	procuration	à Mme TROISVALLETS
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

➤ Départ de M. DECKE avant le point n°2025-12-174-DAP

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
	27 à partir du point n°2025-12-174-DAP
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33
	32 à partir du point n°2025-12-174-DAP

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

19/12/2025

Fait à Tarnos,
 le 18 décembre 2025
 Pour extrait certifié
 conforme
 Le Maire ,



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur a pour vocation de fixer les conditions de fonctionnement du Conseil d'exploitation de la régie « Réseau de chaleur communal de Tarnos » dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Afin que le Conseil municipal de Tarnos puisse adopter ce règlement intérieur, le Conseil d'exploitation s'est réuni pour rendre un avis sur les dispositions prévues au règlement intérieur ci-annexé.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2221-3

Vu la délibération n° 2025-09-101-DGS du Conseil municipal de Tarnos portant création de la régie « Réseau de chaleur communal de Tarnos »

Vu la délibération n° 2025-09-102 du Conseil municipal de Tarnos portant adoption des statuts de la régie « Réseau de chaleur communal de Tarnos »

Vu la délibération n° 2025-09-103-DGS du Conseil municipal de Tarnos désignant les membres du Conseil d'exploitation de la régie « Réseau de chaleur communal de Tarnos » ainsi que sa Directrice

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 3 décembre 2025,

DÉLIBÈRE

ADOpte le règlement intérieur de la régie « Réseau de chaleur communal de Tarnos » annexé à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télerecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr